



COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Bruno LAMBERT, Philippe BELLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Mme Hélène GLEZ, Mr Olivier ORDUREAU et Mme Emmanuelle MARILLAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr Michael DERANGEON a donné pouvoir à Mr Jean CHARRIER, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à Mr Philippe CLAVIER, Mr Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mr Jérémie PRINCE a donné pouvoir à Emmanuelle MARILLAUD

Absente excusée Mme Marie FANIC

Absents : Mmes Julie RIGOLLET, Coralie GIRAUDINEAU et Mr Tony FARIA-FERNANDES

Secrétaire de séance : Mme Laurence FERRET

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du 7 octobre 2021 est approuvé.

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

1. TARIFS MUNICIPAUX 2022

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente les tarifs des services communaux étudiés par la commission finances. Les propositions d'augmentation ont été travaillées en fonction, notamment, des augmentations de coûts d'énergie.

Ainsi une augmentation de 2 % est proposée pour tout les tarifs à l'exception de :

- salle La Saint Marine pour les personnes extérieures : une augmentation de 4 % est proposée,
- concessions cimetières : une augmentation forfaitaire de 10 euros est proposé.

Pour ce qui concerne la bibliothèque, sur proposition de la commission participation citoyenne, il est proposé de maintenir l'adhésion à 8 € par famille, et de proposer la gratuité aux nouveaux arrivants la première année et la gratuité aux jeunes de moins de 18 ans.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré approuve la proposition d'évolution tarifaire présentée par la commission finances.

2. CREATION DE POSTES

Monsieur Jean-Marc AUBRET rappelle que lors de la présentation du DOB l'an passé, il avait été prévu un recrutement à mi-temps au sein des services administratifs pour l'année 2022. En effet le déploiement de missions, l'application de réforme budgétaire et l'accroissement d'activité justifient cette proposition de création de poste.

Parallèlement il est proposé de créer un poste d'agent technique dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire en congé maladie depuis plusieurs mois. Afin de renforcer l'attractivité du poste il est proposé de créer un poste permettant de proposer a minima un contrat de 6 mois.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré décide de créer :

- un poste d'adjoint administratif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 à raison de 22 heures hebdomadaire
- un poste d'adjoint technique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 à raison de 35 heures hebdomadaire

3. SYDELA – PARTICIPATION FINANCIERE

Madame Laëtitia PELTIER expose que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg le SYDELA intervient afin de procéder à l'enfouissement des réseaux rue Saint Médard et rue de la Colombe et sur le remplacement des lanternes dans le centre bourg.

Ces travaux ont fait l'objet d'estimations financières transmises par le SYDELA, ces estimations détaillent la participation financière de la collectivité à ces travaux.

Effacement rue de la Colombe

Nature	Participation financière à verser au SYDELA			
	Travaux	Montant HT estimé	TVA estimée	Participation estimée
	Coût travaux HT estimé			
Réalisation d'un effacement de réseau électrique basse tension.	82 915,16	20 812,79	0,00	20 812,79
Réalisation d'un effacement du réseau d'éclairage public.	10 022,72	4 882,91	0,00	4 882,91
Réalisation de travaux neufs ou de rénovation des matériels d'éclairage public.	21 962,25	10 613,88	0,00	10 613,88
Réalisation d'un génie civil pour l'effacement des réseaux de télécommunication.	20 517,36	20 565,36	4 103,47	24 668,83
Total de l'opération (en €)	135 417,49	56 874,94	4 103,47	60 978,41

Effacement rue Saint Médard

Nature	Participation financière à verser au SYDELA			
	Travaux	Montant HT estimé	TVA estimée	Participation estimée
	Coût travaux HT estimé			
Réalisation d'un effacement de réseau électrique basse tension.	69 187,02	17 380,76	0,00	17 380,76
Réalisation d'un effacement du réseau d'éclairage public	10 967,82	5 336,55	0,00	5 336,55
Réalisation de travaux neufs ou de rénovation des matériels d'éclairage public	26 726,84	12 900,88	0,00	12 900,88
Réalisation d'un génie civil pour l'effacement des réseaux de télécommunication.	17 316,16	17 364,16	3 463,23	20 827,39
Total de l'opération (en €)	124 197,84	52 982,35	3 463,23	56 445,58

Cœur de Bourg

Nature	Participation financière à verser au SYDELA			
	Travaux	Montant HT estimé	TVA estimée	Participation estimée
	Coût travaux HT estimé			
Réalisation de travaux neufs ou rénovation de réseaux d'éclairage public.	112 756,26	54 123,00	0,00	54 123,00
Total de l'opération (en €)	112 756,26	54 123,00	0,00	54 123,00

Le conseil municipal approuve les participations de la collectivité aux travaux du SYDELA dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.

4. MARCHÉ DE PRESTATION « ENTRETIEN ET EXPLOITATIONS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF » - AVENANT N°1

Monsieur Didier RICHARD expose les motivations de cet avenant : des analyses de surveillance du milieu récepteur doivent être réalisées, suite l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 imposant de nouvelles prescriptions. Il s'agit de régulariser les coûts de réalisations de ces analyses prises en charge par le prestataire.

Par ailleurs, il convient d'adapter la fréquence de passage du Prestataire sur les postes de relèvements. Ceux-ci étant dorénavant équipés d'un système de télésurveillance, le Prestataire réalisera un passage à une fréquence trimestrielle au lieu d'une fréquence mensuelle.

Compte tenu des charges nouvelles exposées ci-avant la rémunération du Prestataire, prévue dans l'acte d'engagement du marché initial, est majorée, via une facturation annuelle complémentaire, dont le montant pour les années restantes du contrat est le suivant :

	2021	2022	2023
Rémunération complémentaire €HT	5 435	1 945	973

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n°1 au marché de prestation pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif intégrant une prestation complémentaire de surveillance du milieu récepteur et l'adaptation de la fréquence de passage du prestataire sur les postes de relèvements.

ENFANCE - JEUNESSE

5. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Marie-Noëlle REMOND expose en quoi consiste le CTG : il s'agit d'élaborer un projet de territoire avec la CAF au niveau des intercommunalités.

Il existe des différences de financements entre les CEJ et les CTG, ainsi certains financements seront désormais versés directement au prestataire.

L'objectif des CTG est de réaliser un diagnostic de territoire et ensuite de définir des enjeux. Pour l'année 2021 la collectivité a axé ses enjeux sur le domaine de l'enfance.

Pour 2022 le travail sera réalisé au niveau de la CCSRA.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il n'est plus possible pour une collectivité territoriale de renouveler ou de signer un Contrat enfance jeunesse (Cej) avec sa Caisse d'allocation familiales (Caf).

A l'échéance des CEJ ce sont donc des Conventions territoriales globales (Ctg), à visée stratégique qui doivent être signées. Les financements versés dans le cadre des Cej, la Prestation de service enfance-jeunesse (Psej), seront remplacés par les bonus « territoires Ctg », **à condition que la collectivité soit signataire d'une CTG.**

Le Contrat Enfance Jeunesse de la commune a pris fin le 31 décembre 2020. Il convient donc de signer une CTG provisoire pour l'année 2021

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention territoriale globale avec la CAF.

PATRIMOINE

6. DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Didier RICHARD rappelle les recherches engagées depuis plusieurs semaines pour contractualiser avec un boulanger intéressé à approvisionner un distributeur automatique de pains.

Après recherche un boulanger de Sainte Pazanne est d'accord pour alimenter un distributeur sur la commune.

La commune fera l'acquisition d'un distributeur et le mettra à disposition, à titre onéreux à un professionnel intéressé. Une convention de mise à disposition à titre onéreux sera donc signée entre les deux parties.

Monsieur Philippe BEILLEVAIRE évoque le positionnement du distributeur et informe que la commission patrimoine propose qu'il soit installé rue du Château (entrée rue du Presbytère)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention de mise à disposition et du bon de commande du distributeur.

7. PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

La commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal de Saint Mars de Coutais conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales

Vu les Procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 14 mars 2018 et 16 septembre 2021

Vu la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,

Considérant que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article premier : Prononce la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon figurant sur la liste jointe en annexe.

Article deux : Autorise le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.

Article trois : Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

Article quatre : Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

8. AVIS SUR DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES

Le Préfet de Loire-Atlantique a transmis à l'ensemble des maires du département une demande d'avis relatif à une demande de dérogation au repos dominical des commerces.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, émet un avis défavorable à la demande de dérogation au repos dominical.

9. AUGMENTATION DU CAPITAL DE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – SPL - APPROBATION

Afin de donner les moyens à LAD-SPL, pour son activité aménagement, d'amplifier son accompagnement des projets de requalification de cœurs de bourg des communes, le Département de Loire-Atlantique a proposé d'augmenter sa participation au capital de LAD-SPL de deux millions d'euros.

Considérant que seul le Département participe à cette augmentation de capital, il est demandé à la collectivité de renoncer à l'exercice du droit préférentiel de souscription et de se prononcer sur l'augmentation de capital.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'augmentation de capital de LAD-SPL de 2 000 000 €
- Approuve que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique
- Renonce à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation du capital
- Approuve la composition inchangée du Conseil d'Administration
- Autorise le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires d'exécution de la présente délibération et notamment au sein des organes de LAD-SPL

INFORMATIONS

- Le camion a destination des services techniques a été livré.

Monsieur Olivier ORDUREAU demande s'il pourra être prêté aux associations ?

Monsieur Didier RICHARD : a priori non

- Il est donné communication des dates de conseil municipal pour l'année 2022 :
 - 13 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 8 septembre, 6 octobre, 3 novembre et 8 décembre
- Elections 2022 (présidentielles et législatives)
 - Elections présidentielles : les 10 et 24 avril

- Elections législatives : les 12 et 19 juin

- Aménagement du territoire

Madame Laëtitia PELTIER informe que :

- Un devis est demandé pour une modification du réseaux eaux pluviales rue de la Colombe, il sera présenté lors d'une prochaine séance
- Les baliroad, rue du Marais sont mis en place dans le cadre de la déviation. Un RDV est prévu le 13 novembre pour la déviation de la Noé
- ZAC des Millauds : Habitat 44 va accuser du retard dans la livraison des logements car une des artisans est en liquidation

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Olivier ORDUREAU va intégrer la commission aménagement du territoire.

La secrétaire de séance

Laurence FERRET